

COMMUNE DE L'ILE DE BREHAT

COMMUNIQUE DU 10 AVRIL 2019

Le tribunal administratif de Rennes qui avait été saisi par l'association Corderie Poubelle et plusieurs riverains d'une action en référé a rejeté ce jour leur requête.

La commune prend acte avec satisfaction de cette décision qui reconnaît l'intérêt public s'attachant à la continuité de l'élimination des ordures ménagères sur l'île de Bréhat.

Les ordures ménagères de la commune pourront donc continuer à être collectées et expédiées à partir de la Corderie selon les conditions provisoires actuelles dans l'attente de la mise en œuvre, par la commune et les autres acteurs concernés, d'un projet pérenne de traitement et d'expédition des ordures ménagères.

La commune souhaite qu'un dialogue serein puisse aujourd'hui s'instaurer autour du futur projet.